



Formulaire à retourner à :
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE
Service Public d'Assainissement Non Collectif
Z.A. de Guibray - Rue de l'Industrie
14700 FALAISE
Par Mail à : fleccarrer@paysdefalaise.fr



DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF dans le cadre de la vente d'un bien immobilier

➤ NOM ET ADRESSE DU NOTAIRE OU DE L'AGENCE IMMOBILIERE :

➤ PROPRIETAIRE :

TITRE : NOM : PRENOM :

Adresse :

Code postal : VILLE :

Tél (pour prise de rendez-vous):..... Mail :

➤ ADRESSE DE L'IMMEUBLE A CONTROLER :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Section : N° de cadastre :

➤ LOCATAIRE :

NOM : Prénom : Tél :

Le contrôle s'effectuera obligatoirement en présence du propriétaire ou de son mandataire.

Le propriétaire : sera présent lors du contrôle
 donne mandat pour le représenter à :

Le règlement du diagnostic des installations d'assainissement non collectif (167.20 € TTC) sera facturé à :

Propriétaire de l'immeuble

Autre : NOM : Prénom :

Rue :

Code Postal : VILLE :

Celui-ci s'engage à acquitter le montant de ce contrôle.

Le rapport sera adressé à (si différent du règlement) :

Propriétaire de l'immeuble

Autre : NOM : Prénom :

Rue :

Code Postal : VILLE :

Envoi par mail souhaité : mail :

Fait à, le

Signature du propriétaire ou de son représentant :

Précisions :

- Lors de la visite, les ouvrages devront être rendus accessibles et les documents suivants à disposition : plans de l'installation, factures de vidange ou des éventuelles réparations de votre filière d'assainissement.